

code postal 05600

**Commune de risoul**

code Insee 05119

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° 05-2017-11-07-002

du 11/11/17

mis à jour le

#### servitudes

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

#### 2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non Approuvé par arrêté préfectoral  
n°2010-329-10

Du 25/11/2010

Modifié par arrêté préfectoral  
n°05-2017-11-07-001

date Du 11/11/2017

aléa

Avalanche  
Glissement de terrain  
Chute de pierres et blocs  
Crues torrentielles

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**Le règlement****Les documents graphiques : cartes d'aléas et zonage réglementaire**

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* oui  non 

#### 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels

miniers

technologiques

non

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 Zone 1 \* 

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**consultable sur Internet \* 

#### pièces jointes

### 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement**Cartes d'aléas et zonage réglementaire ci-jointes**

### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre 

catastrophes technologiques

nombre 

Date 14/11/2017

Le préfet de département